

RCS : TOURS  
Code greffe : 3701

Documents comptables

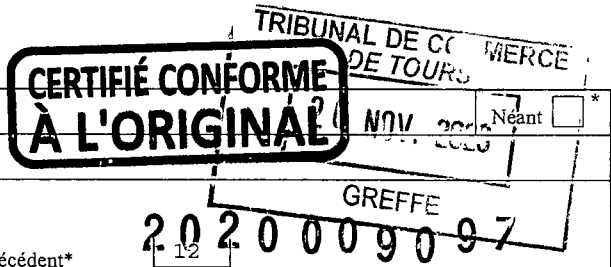
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00176  
Numéro SIREN : 809 608 631  
Nom ou dénomination : 2LLTP

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2020 sous le numéro de dépôt 9097



Désignation de l'entreprise SAS 2LLTP

Adresse de l'entreprise La Base Gitonnière 37370 NEUVY-LE-ROI

Numéro SIRET\* 8 0 9 6 0 8 6 3 1 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois\* 12 Durée de l'exercice précédent\* 12

ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le 31/03/2020 Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	{ Fonds commercial*	010		012			
	{ Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	349 003	030	134 632		214 371
	Immobilisations financières* (1)	040	9 050	042			9 050
	Total I (5)	044	358 053	048	134 632		223 421
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	{ Clients et comptes rattachés*	068	154 996	070			154 996
	{ Autres* (3)	072	11 455	074			11 455
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	183 476	086			183 476
	Charges constatées d'avance *	092	33 230	094			33 230
	Total II	096	383 158	098			383 158
	Total général (I + II)	110	741 211	112	134 632		606 579
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120	5 000
	Écarts de réévaluation					124	
	Réserve légale					126	500
	Réserves réglementées*					130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131		132	324 305
	Report à nouveau					134	
	Résultat de l'exercice					136	29 538
	Provisions réglementées					140	
	Total I				142	359 343	
	Provisions pour risques et charges					Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	104 106
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	1 342
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	67 106
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . . .)			169	3 189	172	74 679
	Produits constatés d'avance					174	
	Total III				176	247 235	
	Total général (I + II + III)				180	606 579	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195	78 476
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	135 644
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T V A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184	15 000

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

BG

À L'ORIGINAL  
CERTIFIÉ CONFORME

**ANNEXE LEGALE**

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2LLTP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2020, dont le total est de 606 579 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 29 538 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/07/2020 par les dirigeants de l'entreprise

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel et outillage industriels : 3 à 7 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 5 ans
- \* Matériel de transport : 2 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé**

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	234 859	130 645	16 500	349 003
Immobilisations financières	4 050	5 000		9 050
<b>Total</b>	<b>238 909</b>	<b>135 645</b>	<b>16 500</b>	<b>358 053</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	79 088	56 941	1 397	134 632
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>79 088</b>	<b>56 941</b>	<b>1 397</b>	<b>134 632</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>223 421</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations —incorporelles—	Immobilisations —corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		130 645	5 000	135 645
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>130 645</b>	<b>5 000</b>	<b>135 645</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		16 500		16 500
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>16 500</b>		<b>16 500</b>

## Notes sur le bilan

**Actif circulant**

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 203 681 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 000		4 000
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	154 996	154 996	
Autres	11 455	11 455	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	33 230	33 230	
<b>Total</b>	<b>203 681</b>	<b>199 681</b>	<b>4 000</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	600
<b>Total</b>	<b>600</b>

## Notes sur le bilan

**Capitaux propres**

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

**Dettes**

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 245 893 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	95	95		
– à plus de 1 an à l'origine	103 954	25 478	78 477	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	57	57		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 107	67 107		
Dettes fiscales et sociales	70 920	70 920		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 759	3 759		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>245 893</b>	<b>167 416</b>	<b>78 477</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	70 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	23 809			
(**) Dont envers les associés	3 190			

## Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	6 513
Banque – Intérêts courus à payer	95
Intérêts courus	57
Charges sociales – charges à payer	377
Clients – RRR à accorder	360
<b>Total</b>	<b>7 402</b>

## Notes sur le bilan

**Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	33 230		
<b>Total</b>	<b>33 230</b>		

## Autres informations

### Engagements financiers

Crédit-Bail

*Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 291 052 euros.*


BG

## Faits caractéristiques

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Les états financiers de l'entreprise ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 à partir du 18 mars 2020 puisque l'activité s'est arrêtée à compter de cette date. Le manque à gagner sur le mois de mars est d'environ 45 K€ HT de chiffre d'affaires. Mais l'activité a fortement repris dès le mois d'avril 2020.

A la date d'arrêté des comptes 2020 par les dirigeants, ceux-ci n'ont pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation.



## 2LLTP

*Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros*  
Siège social : La Basse Gitonnière, 37370 NEUVY LE ROI-37370  
809 608 631 RCS TOURS

---

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

---

#### Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 29 538 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	29 538 euros
A titre de dividendes	25 000 euros
Soit 50 euros par action	
Le solde	4538 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 328 843 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,